

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 21 janvier 1879.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-deuxième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Général Sir Patrick L. Macdougall, administrateur, et adressé au régistrateur du comté de Terrebonne, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Terrebonne, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada durant le présent Parlement, aux lieu et place de Louis F. R. Masson qui a accepté de la Couronne un office salarié; l'honorable Louis F. R. Masson, ministre de la Milice et de la Défense, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A ALFRED PATRICK, écr.,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COUR EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 21 janvier 1879.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-deuxième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Général Sir Patrick L. Macdougall, administrateur, et adressé au shérif du comté de Queens comme officier-rapporteur pour le district électoral du district du comté de Queens, dans l'île du Prince-Edouard, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de James Colledge Pope, qui a accepté de la Couronne un office salarié; l'honorable James Colledge Pope, ministre de la Marine et des Pêcheries, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

A ALFRED PATRICK, écr.,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 21 janvier 1879.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du trentième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Général Sir Patrick Macdougall, administrateur, et adressé au shérif du district de Joliette, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Joliette, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Louis George F. Baby, écr., qui a accepté de la Couronne un office salarié; l'honorable Louis George